

NOTE AUX ORGAS



LUTTES FÉMINISTES ET SYNDICALES DANS LE MONDE EN 2019-2020

À l'occasion de la journée internationale de mobilisation et de lutte du 25 novembre pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la CGT aura plusieurs initiatives avec notamment une campagne en faveur de la signature par la France de la convention 190 de la norme OIT¹. En complément, la présente note propose un tour d'horizon des luttes féministes et syndicalistes dans le monde dans la dernière année marquée par la pandémie Covid-19 et son cortège de catastrophes économiques aux fortes implications sociales, en particulier pour les femmes.

QUELQUES RAPPELS :

Partout dans le monde, les femmes continuent d'occuper majoritairement les temps partiels, les bas salaires et les métiers peu reconnus.

A diplôme égal, au même niveau de démarrage de carrière, jeunes femmes et hommes sont embauchés avec possiblement un écart différentiel de salaire pouvant aller jusqu'à 30 %.

Le travail salarié des femmes est encore trop souvent considéré comme second, après celui du mari, ou du

compagnon, la rémunération des femmes constituant un salaire d'appoint, un supplément pour le ménage.

Emprise et dépendance accrue, pertes de salaires, conditions d'emploi au domicile, conditions de vie dans des logements exigus, charge logistique accrue (soins et nettoyages), épuisement physique et mental, régression du suivi social et privé de santé (contraception, soins pré-post natals, suivis spécifiques à tous les âges de la vie, etc.), compétition instituée par les employeurs entre femmes et hommes ont été les risques et sources de la violence sexuelle et sexiste durant ces derniers mois.

Les moyens sont en constante diminution depuis vingt ans, malgré un discours dominant marqué par l'empathie peu en prise avec le réel d'une majorité des femmes dans les couches les plus populaires, vulnérables, précaires, monoparentales, sans papiers, etc., qui réalisent cependant une partie significative du travail indispensable pendant la crise pandémique. Ceci d'autant que les femmes en télétravail connaissent encore pour beaucoup une charge accrue avec l'école à domicile, les soins petite enfance et personnes âgées, enfants et adultes handicapés, les charges domestiques, etc.

1. CONFINEMENT, CORONAVIRUS ET CONDITIONS DES FEMMES DANS LE MONDE :

L'année 2020 aura été marquée par la crise inédite du Coronavirus qui aura imposé le confinement dans

90 pays et appelé quatre milliards de personnes à rester chez elles pour se protéger.

1. Convention sur la violence et le harcèlement, de 2019. La CGT demande également la ratification par la France de la convention 189 sur les travailleurs domestiques et de la convention 143 sur les travailleurs migrants, ces deux textes ayant une très forte dimension de genre, de nature à améliorer la condition des femmes dans les pays qui les ratifient.

Un autre danger mortel s'est hélas profilé : celui de la violence faite aux femmes.

Avant la pandémie, 243 millions de jeunes filles et femmes dans le monde ont subi des violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime au cours de l'année écoulée. Depuis le début des périodes de confinement et pendant, la violence domestique et intrafamiliale s'est intensifiée. L'ONU-Femmes cite les problèmes d'argent, le stress lié à la santé et à la sécurité, l'isolement, les conditions de vie difficiles, l'enfermement contraint avec l'agresseur, les restrictions à la libre circulation, les espaces publics désertés, comme facteurs aggravants. Bien des femmes dans le travail informel (740 millions) sont exposées à perdre leur source de revenus, souvent la seule dans de nombreux ménages. Très tôt, dès avril 2020, et s'appuyant sur les remontées terrain dont elle dispose auprès des gouvernements, des organisations de droits des femmes, de partenaires de la société civile, l'ONU-Femmes attirent l'attention des gouvernements sur les mesures à prendre immédiatement pour protéger les femmes. Elle note une recrudescence des appels à l'aide auprès des centres d'appels téléphoniques de plus de 30 %, des demandes d'hébergement d'urgence, une augmentation des signalements de 40 %, en Allemagne, en Argentine, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, à Singapour, à Chypre, en Australie, pour ne citer que les pays où existent des centres d'appels. Avant la crise sanitaire, c'est moins de 40 % des femmes victimes de violences qui demandent de l'aide ou portent plainte, moins de 10 % d'entre elles s'adressent à la police. Au Kenya par exemple, une hausse de 34 % des appels à l'aide est signalée.

Pertes d'emplois, pertes de salaires et de revenus : sans données ventilées par sexe, il est difficile de mesurer l'impact spécifique réel de la crise sanitaire sur les femmes par rapport aux hommes.

Les gouvernements prennent des mesures au niveau national. En France, cela se traduit par une sensibilisation et des campagnes d'information, de mise à disposition de numéros d'accès et d'écoute publics, les régions et collectivités territoriales renvoyant la balle aux associations. Parmi les mesures préconisées, citons le renforcement des crédits et moyens alloués aux associations, parmi les moins suivies.

Par exemple, les numéros appelés renvoient presque systématiquement vers des associations avec peu de moyens et de réponses aux besoins de soins, d'écoute,

de relogement, renforçant ainsi l'impunité des auteurs de violence. Dans nombre de pays dans le monde, il n'y a aucune législation appropriée, et un pays sur quatre ne dispose pas de loi protégeant spécifiquement les femmes contre la violence domestique.

Il n'a échappé à personne que le télétravail, présenté parfois comme la panacée du siècle, n'a pas non plus avantagé les femmes, ni en termes de conditions de travail, d'horaires, de partage. La flexibilité vantée comme permettant de faire face aux tâches dévolues majoritairement aux femmes a montré son vrai visage et ses limites.

Sous la pression sociale et sanitaire ambiante, d'autres formes de violences à l'encontre des femmes se sont exacerbées : harcèlement sexuel au travail, violences à l'égard des professionnelles de tous les secteurs au contact de publics (santé, éducation, commerces, tourisme), des travailleuses migrantes ou domestiques, de l'aide à domicile aux personnes âgées, malades, handicapées.

D'ailleurs, l'ONU-Femmes relevait aussi les risques accentués de violence xénophobe, dans les espaces publics, sur internet, d'exploitation et d'abus sexuels en échange de services de santé et de prestations de sécurité sociale.

Beaucoup d'organisations internationales, ou nationales – Insee et Dares en France, Eurofound et EIGE en Europe – constatent de nombreux emplois perdus par les femmes dans les métiers les plus exposés : nettoyage, santé, éducation, soins aux personnes âgées, en situation de handicap, à la petite enfance, commerces de détails, de grande distribution, agroalimentaire, tourisme, hôtellerie... Dans tous les métiers qu'ils soient essentiels ou non, souvent précaires, en temps partiels, su exposés tout à la fois aux risques de contagion, de pertes d'emplois, de diminutions ou pertes de salaires, au manque de protection sociale, les femmes ont été surimpactées.

L'Agence ONU-Femmes, le FMI, l'OIT préconisent d'inclure au plus tôt des mesures en faveur des femmes dans les plans de relance et de recouvrement. Mais point de trace de ces mesures dans nul plan mondial, européen, national, local, à l'entreprise, au niveau municipal.

Ces agences et organismes estimaient en avril 2020 à plus ou moins 1 500 milliards de dollars « *le coût économique de la violence à l'égard des femmes* ». Sur quelle

base, quel périmètre, de quelles causes, avec quels effets ? Mystère.

En Nouvelle-Zélande, « 90 % des personnes qui ont perdu un emploi en juin 2020 étaient des femmes » (source : 1 News).

2. LUTTES FÉMINISTES DANS LE MONDE

2.1. ASIE :

Chine : Si l'égalité des sexes est défendue depuis des décennies en Chine, et le droit de vote des femmes revendiqué dès la fin du XIX^e siècle, certains messages sont longtemps restés inaudibles dans une société traditionnellement patriarcale. Depuis 1976, progressivement, on observe un recul du statut des femmes. De plus en plus, les « concubines » réapparaissent. A Shenzhen, ville frontière avec Hong-Kong, il existe même un « quartier des concubines ». Jusqu'à 17 heures on y voit des femmes inoccupées, après 17 heures on observe des hommes bien habillés qui rejoignent les appartements qu'ils paient pour leur concubine, puis repartent pour leur foyer. En 2015, cinq militantes entreprennent de distribuer dans des bus des autocollants contre le harcèlement sexuel, le 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Elles sont incarcérées pendant trente-sept jours pour « provocation à la querelle » et « troubles à l'ordre public ». Cela a galvanisé les femmes, en particulier dans les universités, où se tiennent des ateliers pour structurer le militantisme ou propager des appels contre les discriminations à l'embauche. Mais pressé par le vieillissement de la population, la baisse de la natalité (en dépit de la fin de la politique de l'enfant unique en 2015, qui avait eu pour conséquence le déséquilibre du nombre de naissances entre garçons et filles), le parti unique milite pour que les Chinoises enfantent et les cantonne plus que jamais à un rôle d'épouse et de mère. En 2015, justement, la modernisation de la loi sur la « sécurité nationale » confère aux autorités des pouvoirs plus étendus, notamment pour contrôler Internet. Une loi visant les ONG étrangères quelques mois plus tard finit d'asphyxier la société civile. Selon Amnesty International : « La loi a introduit énormément de restrictions pour enregistrer les ONG, se financer, pour les collaborations, et leur survie est très compliquée », commente Bao, activiste militante. Selon elle, les événements sont, depuis, très compliqués à organiser.

En face de cette bureaucratique responsabilité, et de ces constats unanimes, des luttes et des mouvements ont pris forme et éclaté partout dans le monde, au cours de l'année écoulée, depuis la dernière célébration de la journée internationale contre les violences à l'égard des femmes, le 25 novembre 2019.

Au début de cette année, une ONG australienne – ASPI – a également révélé, preuves à l'appui, l'exploitation forcée d'ouvriers et d'ouvrières ouïgours, dont une partie importante vient des camps, dans des usines liées à 83 grandes marques internationales.

En juillet 2020, le rapport accablant d'un chercheur allemand Adrian Zenz – par ailleurs évangéliste notoire – sur les avortements forcés et la stérilisation massive des femmes ouïgoures dans le but de faire chuter la natalité de toute la population a provoqué un scandale international. Des expatriés réfugiés ouïghours, dont la chercheuse Dilnur Reyan, envisagent de créer un institut de sauvegarde de la culture et de la langue ouïgoures tant celles-ci sont menacées. L'existence de camps d'internement, de « formation », de travail forcé, et de redressement culturel est maintenant bien documentée. Les villages où sont restées les femmes seules sont envahis de « tuteurs » obligeant ces femmes à partager toits et lits. Le viol semble utilisé comme arme de génocide.

Inde : Le nombre de cas de violence domestique a doublé dans les quatre premières semaines de confinement, selon la commission nationale pour les femmes. Des viols d'une cruauté individuelle et sociale inouïe restent impunis et atteignent dans l'indifférence générale des femmes de la caste des intouchables, les plus exposées dans des métiers les plus mal considérés, pourtant indispensables et essentiels : maintenance sanitaire, manœuvre agricole, etc. Il est difficile de les organiser collectivement et de les soutenir sans subir l'opprobre et la vindicte. Pourtant des manifestations violentes ont régulièrement lieu, mais le gouvernement promet tout aussi régulièrement en vain que les coupables seront sanctionnés.

Japon : Plus de 70 % des femmes japonaises travaillent sans que ce pourcentage ne fléchisse ces dix dernières années, plus de la moitié d'entre elles occupent des emplois précaires, à temps partiel, ou en

CDD alors que seuls 20 % des hommes sont dans ce cas.

D'après le journal *Le Monde*, lors de la pandémie, la perte d'emplois pour les précaires au Japon a d'abord été de 970 000 postes pour s'établir à 2,02 millions de travailleurs dans cette situation. Les femmes représentent 710 000 personnes parmi les victimes de cette baisse. Cela fait des travailleuses « *l'amortisseur* » de la troisième économie du monde, a déclaré Mari Miura, professeur de sciences politiques à l'université de Sophia à Tokyo.

Les mères célibataires, pour beaucoup en dessous du seuil de pauvreté, sont durement touchées.

« *Les femmes sont considérées comme travaillant pour compléter le revenu des hommes qui gagnent le riz, donc même si elles perdent leur emploi, les hommes sont considérés comme leur filet de sécurité* », a déclaré Mieko Takenobu, professeur émérite à l'université Wako de Tokyo.

Le soutien du gouvernement aux entreprises pour, officiellement, protéger les emplois et les revenus pendant la crise n'arrive pas aux femmes dans des emplois précaires, et très peu aux autres, selon les experts.

« *Il y aura encore beaucoup de licenciements* », a déclaré Naoko Mōgi, fondatrice d'un groupe Facebook pour femmes célibataires occupant des emplois précaires.

2.2 MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En Turquie, la mobilisation des femmes s'organise et s'amplifie face à l'augmentation constante de la violence sexiste.

La mobilisation est particulièrement forte contre un projet de modification de l'article 103 du Code pénal turc, dans le but d'adopter une amnistie pour les auteurs d'abus sexuels sur mineurs.

Face à l'indignation populaire, cette motion scandaleuse fut retirée après les soulèvements de femmes dans toute la Turquie. Mais en 2020, la même motion a de nouveau été proposée et la question reste l'un

des principaux champs de lutte du mouvement des femmes.

Par ailleurs, le gouvernement de l'AKP qui se pose en défenseur de « valeurs fondamentales » et contre la promotion de l'homosexualité, s'il répète régulièrement qu'il entend lutter contre les violences sexistes et sexuelles, s'efforce dans le même temps de se retirer de la convention d'Istanbul, dont le seul but est précisément d'éliminer la violence sexiste².

En Tunisie, le président tunisien Kais Saïed a appelé à une lecture littérale du Coran pour réaffirmer la limite inaliénable du droit successoral basé sur des droits uniques masculins. La question de l'égalité successorale entre hommes et femmes voulue par les mouvements féministes et une partie de l'opinion se trouve ainsi pour longtemps reportée. Ce refus du droit de transmettre un patrimoine acquis et la nationalité aux enfants dénié à de nombreuses femmes dans le monde obère leur indépendance économique et leur droit de circuler librement, accroît les risques de dépendance à l'égard des maris, enfants, autorités publiques et les expose à moyen et long termes à plus de risques de violences dans les sphères tant privée que publique. Ce refus pèse également sur les droits civiques comme celui d'avoir des titres de nationalité et des papiers permettant de voyager librement. Au travail, peu de luttes aboutissent (salaires, égalité, violences et harcèlement) ou sont rendues visibles.

En Jordanie, les travailleuses domestiques venant des Philippines se protègent depuis de nombreuses années en utilisant les réseaux sociaux pour s'informer et se soutenir, au péril de leurs vies. La ratification par un plus grand nombre de pays de la convention 189 pour des normes professionnelles et contre la violence faite aux travailleurs domestiques pourrait améliorer leur protection.

2.3. EX-URSS

En Fédération de Russie : Depuis plusieurs années, nos camarades de la Confédération du Travail de Russie (KTR) tentent de relier luttes féministes et luttes syndicales en développant un important travail en entreprise sur l'égalité professionnelle tout en orga-

2. La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul, est un traité international du Conseil de l'Europe, amenant les États signataires à s'entendre pour l'élimination de toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la violence conjugale et familiale. Il s'agit du traité international le plus complet en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

nisant la pression sur un gouvernement fortement tenté, comme en Turquie ou en Pologne, par des reculs réactionnaires en matière de condition et de place des femmes dans la société russe contemporaine. Notons que ces reculs pour les femmes se doublent d'attaques et de répressions accrues à l'encontre des minorités sexuelles. L'homophobie, qui n'est pas un délit, s'exprimant librement au plus haut niveau. Alors que l'héritage soviétique sur les questions féministes était relativement appréciable, notamment en matière d'accès à l'emploi, d'égalité des droits et de rémunérations, les dernières années ont été marquées par une représentation politique cantonnant le rôle des femmes au statut de mères et d'épouses. Comme la Turquie, la Russie dénonce les dispositions de la convention d'Istanbul, allant même jusqu'à dépénaliser les violences conjugales en janvier 2017.

Rédactrice en chef d'un site d'information indépendant à Nijni-Novgorod, grande cité industrielle sur la Volga, Irina Slavina s'est immolée par le feu vendredi 2 octobre devant le quartier général régional de la police. Elle est morte de ses blessures. Peu avant son suicide, cette femme de 47 ans, qui avait créé son propre média local, *Koza Press*, avait laissé un message sur sa page Facebook : « *Je demande que l'on tienne la Fédération de Russie pour responsable de ma mort.* » Depuis des mois, la journaliste était harcelée par les autorités, policières et judiciaires, et, la veille de son immolation, avait subi une perquisition à son domicile. Dès l'aube, une douzaine de policiers avaient fait irruption dans son appartement, confisquant carnets de notes, ordinateurs et téléphones, les siens comme ceux de son mari et de sa fille. Si ce drame n'est pas directement à mettre en lien avec une lutte féministe (Slavina animait un site généraliste d'information abordant cette question parmi d'autres, essentiellement centrées sur les affaires locales), il illustre le difficile exercice de la profession de journaliste indépendant en Fédération de Russie.

En Biélorussie, des manifestations de femmes ont commencé dès le début du mois d'août de cette année, dans le cadre du mouvement de contestation de l'élection d'Alexandre Loukachenko et des répressions et arrestations qui l'ont suivie. Des manifestantes vêtues de blanc ont formé des chaînes humaines, ont défilé à Minsk et dans d'autres villes pour des marches pacifiques, d'abord tolérées par la police, qui a ensuite arrêté des centaines de personnes. En réaction à cette répression aveugle et massive, le mouvement de protestation, loin de faiblir, prend la forme de grèves dans

de nombreuses entreprises industrielles du pays. Des manifestations de femmes continuent à être organisées sur la place principale de Minsk tous les samedis.

2.4. EN AMÉRIQUE LATINE

En Argentine, avant l'entrée en vigueur du confinement, une femme était tuée toutes les trente heures. L'augmentation des appels dans la province de Buenos Aires était de 60 % dès le début du confinement. Surreprésentées au sein du secteur informel, 36 % des femmes actives ont un emploi non déclaré, lorsque la situation économique se dégrade, elles sont les premières à perdre leur emploi.

Au Brésil, en moyenne, six enfants entre 10 et 13 ans avortent chaque jour et quatre fillettes (entre 10 et 13 ans) sont violées chaque heure, selon les données de l'Annuaire brésilien de sécurité publique de 2019. Des chiffres qui sont sûrement sous-estimés et qui ont tendance à augmenter avec les effets de la pandémie en matière d'isolement des femmes.

La seule proposition du président Bolsonaro en la matière consiste à supprimer toute éducation sur la sexualité à l'école. « *L'idée défendue par l'actuel gouvernement est que la sexualité ne doit pas être abordée par des éducateurs, mais seulement au sein des familles. Cette idéologie progresse, en particulier dans les villes de l'intérieur, alors que ce sont bien souvent les professeurs qui détectent les abus sexuels au sein des familles* », considère Lucas Bulgarelli, anthropologue à l'université de São Paulo, auteur d'une étude sur cette question. Dans 76 % des cas de violences sexuelles sur mineurs connus du ministère de la Santé, l'agresseur des enfants est un proche.

Si l'accès à une IVG est déjà compliqué dans un pays qui l'interdit dans la plupart des cas, le Covid-19 a rendu la pratique de l'avortement quasi impossible.

Dans ce pays, l'avortement demeure illégal, puni de trois ans de prison, et n'est autorisé qu'en cas de viol, de danger pour la vie de la femme enceinte, ou lorsque le fœtus souffre d'anencéphalie, une malformation congénitale mortelle. En moyenne, 500 000 à 1 million de Brésiliennes avortent chaque année, dont seulement 1 600 de manière légale.

Depuis l'arrivée du Covid-19, le Brésil est devenu un pays fermé. Les vols vers l'étranger ont été largement

suspendus et les frontières avec les autres pays de la région sont fermées.

« On reçoit de plus en plus d'appels à l'aide : autour de 120 femmes par mois, contre 60 avant la crise », témoigne Juliana Reis, fondatrice de l'ONG Milhas pela Vida das Mulheres (Miles pour la vie des femmes, en référence aux miles des compagnies aériennes).

Femmes de ménage, caissières, ouvriers journaliers, vendeurs de rue... la main-d'œuvre des quartiers populaires est lourdement impactée par la fermeture des commerces et les restrictions de mouvement.

2.5 EN AFRIQUE

Au Lesotho, l'année dernière, un rapport de l'ONG Workers Rights Consortium (« WCR ») a révélé des viols, des agressions sexuelles et du harcèlement généralisés dans plusieurs usines de vêtements à Maseru, la capitale du Lesotho.

Parmi de multiples sources, Annie Kelly du *Guardian* raconte comment elle s'est rendue au Lesotho pour découvrir par elle-même ce qui s'était passé dans les usines de production de jeans pour des grandes marques comme Levi's et Wrangler. Sethelile Nthakana, chercheur, explique également comment les usines fonctionneraient en utilisant des travailleuses précaires choisies aux portes des usines, qui seraient alors forcées à avoir des relations avec les contremaîtres qui les ont sélectionnées.

Depuis le rapport Bombshell WRC, des négociations ont été menées entre les marques, les syndicats et les dirigeants d'usine pour améliorer les conditions et l'accord du Lesotho, salué par les militants comme la première tentative crédible de lutte contre la violence sexiste dans l'industrie du vêtement.

Au Congo-Brazzaville, le 5 septembre 2013, est entrée en vigueur la convention 189 de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, alors que seuls 30 pays à ce jour l'ont ratifiée.

L'Union syndicale du Congo (USC) a entrepris d'organiser ces femmes qui subissent des conditions de travail indignes proches de l'esclavage. La quasi-totalité d'entre elles ne sont pas déclarées et sont soumises aux violences de leurs employeurs. Humiliations, journées

sans fin, agressions physiques et sexuelles sont leur quotidien. Isolées dans le cadre de leur travail, elles ne connaissent pas leurs droits et n'osent pas en revendiquer de nouveaux.

Les camarades de l'USC décident donc de s'emparer du sujet et les premières travailleuses domestiques s'organisent afin de porter cette lutte pour leur dignité et leurs droits. Après un travail de fourmis de recensement dans Brazzaville de la part des camarades de l'USC, elles s'organisent en comités de quartier et décident de se réunir en Assemblée Générale en plein cœur de Brazzaville en convoquant la presse et les médias.

En juin 2019, elles seront plus de 250 à se retrouver lors de cette AG et prennent conscience de leur force, retrouvant ainsi confiance en elle. Elles décident donc collectivement d'élargir leur lutte légitime à toute la capitale et dans tout le pays.

C'est dans ce cadre qu'elles jetteront les bases de leur cahier revendicatif :

- reconnaissance de leur profession protégée par une convention collective ;
- mise en place d'un bureau d'embauche géré par elles-mêmes, afin d'assurer à toutes qu'elles soient déclarées et donc prise en charge par la Sécurité sociale ;
- mise en place d'une mutuelle ;
- faire ratifier par leur pays la convention 189 ;
- s'unir et se rapprocher des collectifs de travailleuses domestiques internationales.

À Brazzaville, ces femmes ont décidé de relever la tête et de s'organiser. D'autres travailleuses domestiques du Congo sont en train de les rejoindre. Leurs rangs se renforcent ! Il faut espérer que la crise sanitaire en cours ne freine pas leur élan.

2.6. EN EUROPE :

Les discriminations et les violences à l'égard des femmes ont considérablement augmenté avec la Covid-19. D'après Amnesty international, les femmes Roms, migrantes ou les demandeuses d'asile, les femmes handicapées, les femmes trans et les autres femmes marginalisées, sont encore plus fragilisées par la situation sanitaire.

Pour de nombreuses associations, dont Amnesty International, la pandémie de Covid-19 et la crise de

santé publique posent de graves défis aux systèmes de santé partout en Europe pour protéger la santé des femmes et des jeunes filles. L'accès aux services, produits et informations essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive pendant la pandémie est pré-occupant.

Dans six pays européens où l'avortement est illégal ou gravement restreint, les limitations des déplacements menacent la santé et la vie des femmes de ces pays qui ne peuvent plus se rendre à l'étranger ou obtenir des médicaments abortifs provenant de prestataires médicaux d'autres pays. Elles sont donc soumises à des risques accrus pour leur santé.

Notons également que le Parlement hongrois a adopté le 5 mai 2020 une déclaration rejetant la ratification de la convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes.

En Suisse : Six mois avant que la pandémie ne touche le continent européen, le mouvement syndical de la Confédération helvétique (principalement Unia et l'Union syndicale Suisse) organisait, en coalition avec de nombreux acteurs associatifs et politiques, une vague de grèves et de manifestation en défense du droit des femmes, sans équivalent à ce jour à l'échelle d'un pays. Le 14 juin 2019 avait en effet lieu la plus grande mobilisation dans l'histoire du pays contre les inégalités et pour l'égalité au travail et dans la vie, à savoir pour les salaires, les congés maternité et paternité, rassemblant 500 000 personnes à travers toute la Suisse. Les hommes avaient organisé des « tours de garde des enfants », comme sur l'Esplanade du Plain-Palais à Genève.

« *Fini le bla-bla, Du respect, Du temps, De l'argent* » : la mobilisation était totale pour une augmentation des

salaires par les employeurs, des sanctions contre les entreprises fautives de discrimination salariale, des conventions collectives dans les branches à prédominance féminine, des pensions décentes sans recul de l'âge de départ en retraite, congés paternité, maternité et parental respectivement de 8, 18 et 24 semaines, pour des horaires de travail plus courts, la fin du travail sur appel et de l'accessibilité permanente, des congés suffisants pour l'assistance aux proches, des garderies et des crèches financées par les pouvoirs publics.

En Espagne : dès le 13 avril 2020, la confédération syndicale des Comisiones Obreras mettait en ligne et à disposition de chacun et chacune un guide syndical exposant les droits des travailleuses domestiques dans la période de confinement, sous forme de questions-réponses.

Comme en Suisse, les marches et grèves féministes de mars 2019 ont mobilisé très massivement : des millions de femmes (4,5 selon les organisateurs) ont manifesté pour l'égalité, les salaires, le respect, sous le mot d'ordre « *nous voulons vivre libres et égales* ».

En Pologne : voir le focus à la fin de ce document.

Fédération professionnelle internationale du bois et bâtiment : Les affiliés de l'IBB d'Europe du Sud-Est, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale se sont réunis en ligne le 24 septembre pour élaborer une stratégie commune de lutte contre la violence sexiste sur les lieux de travail et intensifier la campagne de ratification de la convention 190 de l'OIT. Des femmes syndicalistes de Macédoine du Nord, de Bosnie-Herzégovine, d'Ukraine, d'Azerbaïdjan, de Russie, de Moldovie et Tadjikistan ont participé à cette réunion.

EN FORME DE CONCLUSION, MOBILISATIONS POUR LE 25 NOVEMBRE 2020

Ne nous trompons pas, violences conjugales et familiales, violences au travail et violences institutionnelles et sociétales sont intimement articulées, allant jusqu'à se confondre pendant cette période propice à l'enfermement, à l'isolement et aux tensions de toute sorte.

Pour preuve, des expressions comme « *renforcer l'autonomie des femmes, leur capacité à contribuer pleinement à la relance économique* » ne font que les titres d'articles et de titres sans lendemain. Oubliées les petites

mains et les lignes du front contre la mort et le coronavirus.

Les femmes ne sont pas des mineures dont il faudrait protéger les droits, ou seulement encourager l'autonomie. Le salaire des femmes au travail n'est pas un salaire d'appoint qui, lorsqu'il viendrait à manquer ou diminuer, justifierait une position humiliée et cantonnée au sein des foyers, ou toute attitude infantiliste, dévalorisante, méprisante, voire violente.

Comme en France, de nombreuses luttes, dans le monde, témoignent de la solidarité et de la volonté des femmes de ne pas se laisser impunément exploiter et de lutter pour leur liberté de circuler et de travailler, pour le libre choix de leur maternité.

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes doit rappeler cette année plus que jamais l'intérêt primordial d'assurer sécurité et confort à toute femme et toute jeune fille ou enfant, au travail et au sein de la société, en famille et hors de la famille. Le travail essentiel réalisé au quotidien, rémunéré ou non, doit être reconnu socialement et économiquement, et respecté. Les qualifications des femmes valent autant que celles des hommes, leurs peines et leurs luttes tout autant. Nous ne devons pas laisser les mauvaises prophéties mondiales de recul et de régression du fait de la pandémie, - en matière de droits économiques sociaux culturels des femmes, se réaliser.

Enfin pour lutter contre toutes ces répercussions sexistes et violentes de la pandémie, il s'agit aussi de ne pas abandonner l'appel à ratifier les instruments de droit international, comme la convention C190 contre les violences et le harcèlement au travail, ainsi que la convention C189 sur les travailleurs domestiques et de soutenir l'appel lancé par la Confédération syndicale internationale visant à protéger les travailleuses des formes de violence et de harcèlement dans le monde du travail.

PRINCIPALES SOURCES, CITATIONS TEXTUELLES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- Note CGT sur le travail essentiel et indispensable
- Appel des fédérations européennes sur le travail essentiel et indispensable
- Guide CGT « Combattre les violences sexistes et sexuelles » sur le site egalite-professionnelle.cgt.fr
- *Ne nous libérez pas, on s'en charge* Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, Éditions La Découverte, 2020
- Wikipedia, *Le Monde* (pour : Brésil, Argentine, Japon, Inde, Russie, Biélorussie, Ouïgoures du Xinjiang et du Kazakhstan, Tunisie), UNWomen.org (Monde), l'Anticapitaliste.org (Turquie), OIT, Mediapart (Chine), *Courrier International* (Japon), *Ouest France* (Japon), Equaltimes.org, AFP, *The Guardian* (Lesotho), *Le Temps* (Suisse), Amnesty International (Europe), IndustriAll.org (Biélorussie), IBB Fédération internationale du bois et du bâtiment (Europe), Union syndicale suisse, CCOO d'Espagne, Espace international CGT. Détails sur demande.

FOCUS



DROITS DES FEMMES ET DES PERSONNES LGBTI EN POLOGNE

La Pologne est le sixième pays de l'Union européenne par le nombre d'habitants et le neuvième par la taille de son économie. En 2020, l'indice européen de l'égalité de genre¹ la classe 24^e sur 27 pays de l'Union. Les

droits des femmes et des personnes LGBTI y sont niés, voire activement combattus par les autorités, provoquant une résistance de plus en plus forte de la société civile et d'une partie des organisations syndicales.

RENOUVEAU DES LUTTES FÉMINISTES FACE AUX ATTAQUES DE GOUVERNEMENTS RÉACTIONNAIRES

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) était autorisée et gratuite en Pologne entre 1956 et 1993. Avec la chute du communisme, les associations anti-avortement américaines ont un boulevard pour fournir un appui financier et logistique au militantisme anti-IVG local. Les autorités du pays font alors le choix de sacrifier ce droit sur l'autel du compromis avec l'Église et soumettent les femmes polonaises à une législation des plus restrictives en Europe. Quant aux cours d'éducation sexuelle existant depuis 1973, ils sont supprimés et remplacés par des cours sur la « vie de famille » dispensés par des prêtres. L'avortement n'est autorisé que s'il existe un danger de mort pour la mère, si le fœtus souffre de malformations graves, ou si la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. Selon les estimations, le nombre d'avortements légaux est passé de 130 000 dans les années quatre-vingt à environ 2 000 aujourd'hui. Les estimations du nombre d'avortements clandestins, pratiqués sur place ou à l'étranger, varient entre 80 000 et 200 000.

Alors que les femmes polonaises considèrent que la violence à leur égard est fréquente (45 %) ou très fréquente (16 %)², l'actuel pouvoir a signifié à plusieurs

reprises son souhait de **dénoncer la convention d'Istanbul** pourtant ratifiée par le pays en avril 2015³. Alors que les responsables politiques en place aiment se présenter en rempart face au puissant voisin russe, ils adoptent la même attitude à l'encontre des droits des femmes. Rappelons qu'en janvier 2017, la Douma de la fédération de Russie a adopté une loi dépénalisant les violences conjugales.

Si la gauche polonaise peut se targuer d'avoir fait quelques tentatives infructueuses d'assouplir l'accès à l'IVG, la droite libérale, pourtant longtemps aux commandes, préfère mettre le sujet sous le tapis. Quant à la droite conservatrice, incarnée par le PiS, combattre les droits des femmes est une constante de sa politique.

Le PiS s'attaque au droit à l'IVG, pourtant déjà symbolique, dès son arrivée aux commandes en 2015. Deux tentatives de le réduire à néant sont menées au parlement en 2016 et 2018. Elles sont battues en échec par l'opposition frontale et durable de la société civile qui descend massivement dans la rue. La colère d'une partie de la population est donc immense quand

1. <https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2020/country/PL>.

2. « La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE », FRA, mars 2014.

3. La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) est le premier outil international à fixer des normes juridiquement contraignantes pour lutter contre la violence de nature sexiste. Cet instrument a été ouvert à la signature des pays membres du Conseil de l'Europe en mai 2011.

cette mesure se retrouve subrepticement validée le 22 octobre 2020⁴ par le tribunal constitutionnel – que chacun sait contrôlé par l'exécutif. La protestation est immédiate, large et massive, et surprend le pouvoir qui

fait probablement face à un retournement décisif du rapport de force. La mesure est pour le moment suspendue, signant la victoire, encore incertaine et provisoire, du camp progressiste.

UN PAYS CARACTÉRISÉ PAR UNE HOMOPHOBIE D'ÉTAT

La Pologne apparaît aujourd'hui comme l'un des pays les plus rétrogrades en matière de droit des personnes LGBTI en Europe. L'homophobie y apparaît comme une religion d'État, conférant au pays la sinistre réputation qui est actuellement la sienne. Pourtant ce pays a fait longtemps office d'exception parmi les pays de l'Est, car la dépénalisation de l'homosexualité masculine et féminine y est actée dès 1932 avec l'adoption d'un Code pénal calqué sur celui de la France. Cet état de fait ne sera jamais remis en cause, bien que la société polonaise soit imprégnée par l'hétéronormativité, ainsi que par le poids de l'Église catholique. Le militantisme LGBTI y éclôt dès le milieu des années quatre-vingt.

L'interdiction **des discriminations directes et indirectes pour motif d'orientation sexuelle** est inscrite dans le **Code du travail** en 2004, impulsée par la transcription dans le droit national de la directive européenne sur l'égalité en matière d'emploi⁵. Depuis 2009, OPZZ a créé en son sein un poste de conseiller dédié au sujet.

En 2007, la Pologne est condamnée pour violation de la liberté de réunion et d'association par la CEDH pour son refus d'autoriser les marches de fiertés. En 2010, le pays accueille sa première Europride. Ce sera l'occasion pour l'OPZZ d'organiser une conférence sur les droits des personnes LGBTI où la CGT interviendra pour présenter son expérience syndicale.

Pour les personnes LGBTI polonaises, le vent tourne radicalement à partir du milieu des années 2010, date à partir de laquelle le climat ambiant devient de plus en plus hostile.

En mars 2017, une loi d'interdit professionnel pour les enseignants homosexuels est soumise au parlement. Jamais examinée, elle ouvre pourtant un cycle d'instrumentalisation croissante et assumée de l'homophobie par le PiS. Ancien président polonais et chef

de ce parti, Jarosław Kaczyński introduit en personne ce thème dans la campagne des élections locales en avril 2018. La pression va monter tout au long de l'année avec les polémiques sur les marches des fiertés ou la sensibilisation à l'homophobie dans les établissements scolaires. Rafał Trzaskowski, le maire libéral de Varsovie, fait adhérer sa ville à la charte de défense des droits des LGBTI, provoquant l'ire du gouvernement et de l'Église. Le 27 mars 2019, le conseil municipal de la localité de Swidnicki se déclare « *zone libre de l'idéologie LGBT* ». Plus de 105 municipalités vont lui emboîter le pas. Les militants des droits LGBT ne se laissent pas faire et ripostent par de nombreuses actions dans l'espace public. La situation culmine au mois de juillet 2019 quand le journal *Gazeta Polska* diffuse un autocollant « *LGBT – free zone* ». L'OPZZ prend publiquement position pour condamner ces agissements et interroge avec une certaine ironie le gouvernement pour savoir quand le pas sera franchi pour acter officiellement les zones libres de toute intervention syndicale. La CES publie également une déclaration sur le sujet. La discussion sur les droits des LGBTI s'inscrit durablement et visiblement dans l'espace politique polonais. Les propositions de loi sur l'union d'état civile ou sur l'interdiction des thérapies de conversion attendent leur examen par le parlement depuis avril 2018 et février 2019 respectivement. L'épiscopat de Pologne adopte une position officielle sur les questions LGBT+ depuis août 2020 et préconise la création des cliniques pour « *aider les personnes à retrouver une orientation sexuelle naturelle* ». Mais cette attitude rétive de l'Église ressemble à un baroud d'honneur tant l'opinion publique polonaise est susceptible d'évoluer dans le sens d'une acceptation des droits des LGBTI⁶.

Il ne fait pas de doute que la mise en échec du camp conservateur sur la question de l'avortement va conforter la lutte pour les droits des LGBTI dont la défense gagne des cercles de plus en plus large de la société.

4. Jour de la saint Jean-Paul II.

5. Néanmoins, l'adoption en 2010 de la loi sur l'égalité de traitement ne sera pas mise à profit pour étendre l'interdiction de discriminer à d'autres domaines, comme l'accès aux services ou au logement. La Pologne se contente donc de ne pas aller au-delà de ce qui est demandé par l'Europe.

6. 44 % des LGBTI en Pologne n'affichent jamais leur identité en public, 29 % rarement, 26 % peuvent l'assumer tout le temps (étude FRA, *A long way to go for LGBTI equality*, 2020).

QUAND LUTTES FÉMINISTES, SOCIALES ET SYNDICALES SE REJOIGNENT

Il n'échappe à personne que le PiS est arrivé au pouvoir il y a dix ans avec de fortes promesses sociales, mais qu'il n'a pourtant pas bougé le petit doigt pour mettre fin aux contrats de travail flexibles, qualifiés en Pologne de contrats-poubelles et qui précarisent l'existence de plus de 3 millions de travailleurs dans le pays.

Le prétexte du Covid est utilisé pour laisser les mains libres aux patrons de baisser les rémunérations. Mais la situation sanitaire est également mise à profit pour s'ingérer dans l'indépendance syndicale. Le gouvernement a désormais le droit de démettre unilatéralement tout membre syndical du Conseil du dialogue social, instance dont la consultation est obligatoire en cas d'initiatives législatives dans le domaine social. Ce faisant, le PiS parvient à s'aliéner son allié syndical historique, Solidarność.

En revanche, il n'a eu de cesse d'user la société par sa vision surannée des mœurs. Ce mécanisme perfide semble pourtant se gripper durablement et risque de se retourner contre le pouvoir.

Les assauts répétés pour imposer un carcan conservateur à la société polonaise, tout en réduisant les droits politiques et sociaux, cristallisent le mécontentement. En 2019, la gauche, avec une orientation affirmée et radicale, notamment concernant les droits des femmes et des LGBTI, a fait un retour fracassant au parlement

après de longues années d'absence. Et depuis deux ans, chaque attaque contre les droits donne lieu à des grèves, des manifestations et des mobilisations très spectaculaires.

Le droit de grève en Pologne est fortement contingenté par les injonctions judiciaires ? Qu'à cela ne tienne, des grèves des femmes, les « Strajk Kobiet », ont lieu en 2016, 2018 et cet automne pour réclamer le droit de disposer de son corps.

La police polonaise applique des méthodes brutales et le droit de manifester est gravement compromis par les dispositifs introduits en 2016⁷ ? Tout cela est balayé par la manifestation géante varsoivienne du 30 octobre dernier qui brave tous les interdits, y compris sanitaires, et réunit 100 000 personnes.

Le pouvoir apeuré déploie l'armée... Est-ce le chant du cygne du PiS, des conservateurs, des homophobes et des intégristes religieux ? Ou une démonstration de force qui peut faire taire pour longtemps l'aspiration aux droits et au progrès social ? Dans ce contexte clivé, renforcé par les effets de la crise sanitaire en cours, les défenseurs des droits et les syndicalistes de lutte en Pologne doivent recevoir tout notre soutien. La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre doit être l'occasion pour la CGT de leur adresser notre solidarité.

DERNIÈRE MINUTE :

Après l'attitude hostile aux personnes LGBTI affichée par une centaine de municipalités polonaises, l'Union européenne a déjà suspendu cet été ses subventions à ces collectivités territoriales. Elle menaçait depuis septembre la Pologne et la Hongrie de conditionner le versement des fonds alloués au plan de relance au respect par ces deux pays de l'État de droit, évoquant la situation des femmes, des minorités et plus globalement la liberté d'expression et d'opinion. Le lundi 16 novembre, en fin de soirée, la Hongrie et la Pologne ont annoncé en réponse qu'elles étaient résolues à bloquer la mise en œuvre du plan de relance, du le plan global européen ! Le bras de fer ne fait que commencer...

7. Outre les méthodes brutales de la police, de nouvelles lois continuent d'imposer des restrictions injustifiées au droit de se réunir pacifiquement. En décembre 2016, le Parlement polonais a adopté la Loi relative aux rassemblements, qui accorde la priorité aux « manifestations cycliques », à savoir les manifestations organisées par les mêmes personnes au même endroit plusieurs fois par an.